

| | | |
|--------------------|--|-------------------|
| DATE : | 8 mars 2024 | N° 2024-03 |
| CATÉGORIE : | ASSURANCE | |
| À : | Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, conseillers, agents généraux et comptes nationaux | |
| OBJET : | Lancement d'un nouveau montant maximal de protection de 20 millions de dollars, retrait de l'exigence d'appréciation des risques de l'ECG/électrocardiogramme à l'effort sur tapis roulant en-dessous de 10 millions de dollars et mises à jour à l'illustrateur d'assurance eVision ^{MC} | |

Augmentation des montants maximaux de protection

Nous sommes d'heureux d'annoncer qu'à compter du 8 mars 2024, le montant maximal de protection pour les produits Série Solution^{MC}, Temporaire à 100 ans, AssurMax^{MD} et Optimax Patrimoine^{MD} est désormais de 20 millions de dollars.

| Produit | Montant maximal de protection avant le 8 mars 2024 | | Montant maximal de protection En vigueur le 8 mars 2024 |
|--------------------------------|--|--------|--|
| Série Solution | 10 M\$ | | 20 M\$ |
| Temporaire à 100 ans | 10 M\$ | | |
| AssurMax et Optimax Patrimoine | Âge 0 - 65 | 10 M\$ | |
| | Âge 66 - 75 | 5 M\$ | |

Avec ce changement, l'illustrateur d'assurance eVision^{MC} autorisera automatiquement les illustrations jusqu'à 20 millions de dollars sans demande de soumission spéciale. Nous appliquerons l'augmentation du montant maximal de protection à toutes les ventes en personne et à distance de produits Série Solution, Temporaire à 100 ans, AssurMax et Optimax Patrimoine.

Exigences d'appréciation des risques mises à jour

À compter du 8 mars 2024, l'Empire Vie a retiré l'exigence de l'électrocardiogramme (ECG) à l'effort sur tapis roulant pour les montants de protection d'assurance vie de 10 millions de dollars ou moins. L'ECG à l'effort sur tapis roulant restera une exigence pour les montants de protection de 10 millions à 20 millions de dollars. Nous avons mis à jour les documents contenant les lignes directrices d'appréciation des risques afin d'indiquer les nouvelles exigences financières et de santé pour chaque tranche d'âge et chaque montant de protection. Vous trouverez ce document mis à jour en ligne :

- [Exigences d'appréciation des risques](#)

Mise à jour à l'illustrateur d'assurance eVision

À compter du 8 mars 2024, l'illustrateur d'assurance eVision a été mis à jour pour inclure la nouvelle prestation de décès totale pour nos produits d'assurance vie entière avec participation, Assurmax et Optimax Patrimoine. Cette mise à jour signifie que l'option de participation de la protection enrichie fera l'objet d'une illustration la même année que celle

| | |
|---------------------------------|--|
| | <p>où la participation est créditée, ce qui se traduit par une augmentation de la valeur projetée de notre prestation de décès totale jusqu'à 3 %¹ plus élevée qu'auparavant.</p> <p>Comme nous n'apporterons pas ces changements à l'illustrateur d'assurance Envision^{MD}, nous indiquerons comme demande non conforme toute illustration générée par l'illustrateur d'assurance Envision pour bureau que nous recevons pour AssurMax ou Optimax Patrimoine. Le nouvel illustrateur d'assurance eVision fera partie des exigences de régularisation lors de la remise de la police.</p> |
| Règles de transition | <p>Nouvelles affaires et modifications de police en suspens reçues au siège social avant le 8 mars 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Elles seront assujetties aux exigences d'appréciation des risques en vigueur avant les changements indiqués ci-dessus (pour les changements qui nécessitent une appréciation des risques). Pour les propositions AssurMax et Optimax Patrimoine, nous accepterons les illustrations de l'illustrateur Envision pour bureau et de l'illustrateur d'assurance eVision. <p>Nouvelles affaires et modifications de police en suspens reçues au siège social à compter du 8 mars 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Elles seront assujetties aux exigences d'appréciation des risques mises à jour indiquées ci-dessus (pour les changements qui nécessitent une appréciation des risques). Pour les propositions AssurMax et Optimax Patrimoine, nous exigerons une illustration de l'illustrateur d'assurance eVision. <p>Nous examinerons toutes les demandes de réouverture de dossiers au cas par cas.</p> |
| Période | Nous offrons ce montant maximal de protection plus élevé à compter du 8 mars 2024. |
| Admissibilité du produit | <p>L'augmentation du montant de protection est offerte sur les produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Série Solution Temporaire à 100 ans AssurMax et Optimax Patrimoine <p>Vous n'avez plus besoin d'une soumission spéciale, car eVision permet des illustrations sur tous ces produits jusqu'à un maximum de 20 millions de dollars.</p> |
| Produits exclus | <p>Le nouveau montant de protection plus élevé ne s'applique pas aux produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurance maladies graves Simplifiée 10 et 20 Protection vie garantie^{MD} Solution TRA^{MD} |

¹ Selon un régime AssurMax 20 primes d'un montant de 100 000 \$ avec l'option de participation de la protection enrichie pour un homme non-fumeur âgé de 35 ans

| | Nom du document | Numéro du document |
|---|--|--------------------|
| Ressources additionnelles offertes | Guide du produit de la Série Solution | E-0005 |
| | Sommaire des produits d'assurance vie et maladie | E-0018 |
| | Propositions Rapide & Complet ^{MD} – Conseils pratiques | INS-2199 |
| | Assurance vie permanente sans participation – Sommaire du produit | INS-3821 |
| | Assurance vie permanente sans participation – Guide à l'intention des conseillères et des conseillers | INS-3839 |
| | Assurance vie permanente sans participation – Guide à l'intention des clientes et des clients | INS-3846 |
| | Exigences d'appréciation des risques | INS-3913 |
| | <p>Nous avons mis à jour tous les documents ci-dessus pour inclure les changements apportés aux montants maximaux de protection et aux exigences d'appréciation des risques.</p> | |
| Compétence | Tierney DiMarco, gestionnaire des produits adjointe, Marketing, Produits d'assurance | |